

**durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Toronto**

5700, rue Yonge, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M2M 4K5  
Téléphone : 866 311-8002

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 10 octobre 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1536-0007

**Type d'inspection :**

Incident critique

Suivi

**Titulaire de permis :** Ville de Toronto

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Castleview Wychwood Towers, Toronto

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 6 au 10 octobre 2025.

Les dossiers suivants ont été inspectés lors de cette inspection de suivi :

Le dossier : n° 00152983 – lié à l'ordre de conformité (OC) n° 001 délivré antérieurement dans le cadre du rapport d'inspection 2025-1536-0005 relatif à l'obligation de protéger.

Le dossier : n° 00153732 – lié à l'OC n° 002 délivré antérieurement dans le cadre du rapport d'inspection 2025-1536-0005 lié à la politique visant à promouvoir la tolérance zéro.

Les dossiers suivants ont été inspectés lors de l'inspection liée à l'incident critique :

Le dossier : n° 00157571 – système de rapport d'incidents critiques M510-000051-25 – lié à la chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

**durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Toronto**

5700, rue Yonge, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M2M 4K5  
Téléphone : 866 311-8002

Le dossier : n° 00158641 – système de rapport d'incidents critiques M510-000053-25 – lié à une éclosion.

## **Ordres de conformité délivrés antérieurement**

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1536-0005 aux termes du paragraphe 25 (1) de la LRSLD (2021)

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1536-0005 aux termes du paragraphe 24 (1) de la LRSLD (2021)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections  
Personnel, formation et normes de soins  
Prévention et gestion des chutes

## **RÉSULTATS DE L'INSPECTION**

Au cours de cette inspection, l'inspecteur ou l'inspectrice ou les inspecteurs ou inspectrices ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.